

Procès-verbal n°1 d'appel d'offres ouvert national n° 11/2026 relatif aux travaux d'aménagement des voies urbaines à la commune d'Ahfir-Province de Berkane

Le **Mardi 07 Juillet 2026 à 10 h 30** minutes, la commission d'appel d'offres composée comme suit :

*** Avec voix délibérative :**

- Mohamed Achraf Habri : Président de la commune (Président de la commission)
- HAJAR BERRAHOU : Représentant de la Perception d'Ahfir
- EL Houcine KISSAMI : Directeur des services communaux
- Mohamed TAIBI : Chef de la Division Technique
- Mohamed kasmi : Technicien au service des marchés

S'est réunie en séance publique dans le bureau du Président de la commune d'Ahfir en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 11/2026 relatif aux travaux d'aménagement des voies urbaines à la commune d'Ahfir – Province de Berkane conformément à l'avis publié dans les quotidiens le matin n° 18499 du 10/06/2026 et le sahara n° 12430 du 10/06/2026 et au portail marocaine des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma) en date du 09/06/2026.

A l'ouverture de la séance, Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire et remet le support écrit contenant l'estimation des couts détaillés des prestations qui est fixé à **Deux millions neuf cent sept mille Sept Cent vingt dirhams (2 907 720,00 Dirhams)**

Le président consulte, ensuite, sur le portail des marchés publics les offres déposées sous format électronique par les concurrents suivants :

- 1- Un concurrent a retiré son offre avant la date d'ouverture des plis.
- 2- Sté Ibrahmi route infra sarl
- 3- Sté Emacotra sarl

Le président arrête définitivement la liste des plis reçue, comme suit :

Concurrents	Type de dépôt
2- Sté Ibrahmi route infra sarl	Dépôt électronique
3- Sté Emacotra sarl	Dépôt électronique

Le président ouvre les plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. il ouvre, ensuite, l'enveloppe portant la mention « dossiers administratif et technique, annonce les pièces contenues dans chaque dossier administratif et technique et dresse un état des pièces fourni par chaque concurrent Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue, les concurrents et le public se retirent de la salle. Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci – après pour les motifs suivants : Néant

Elle arrête, ensuite, la liste des concurrents admis, en précisant ceux dont les dossiers comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, à savoir :

A - Liste des concurrents admis avec réserve :

Concurrents	Motif de réserves
3- Sté Emacotra sarl	Page d'identification du soumissionnaire non rempli sur le CPS.

B- Liste des concurrents admis sans réserve :

2- Sté Ibrahmi route infra sarl

C – liste des concurrents non Admis : Néant

La séance publique est alors reprise et le président :

Donne lecture de la liste des concurrents admis cités ci- dessus :

2- Sté Ibrahmi route infra sarl

3- Sté Emacotra sarl

Le président procède, ensuite, à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention « offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit :

Concurrents	Montants des actes d'engagement en dirhams
2- Sté Ibrahmi route infra sarl	2 907 718,80
3- Sté Emacotra sarl	2 880 154,80

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagement et, selon le cas, les bordereaux des prix-détail estimatif,

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admis et rectifie les erreurs de calcul relevées et rétablit les montant exacts des offres concernées.

Ces rectifications donnent les résultats suivants :

Concurrents	Montants des actes d'engagement avant rectification	Montants des actes d'engagement avant rectifiés
2- Sté Ibrahmi route infra sarl	2 907 718,80	2 907 718,80
3- Sté Emacotra sarl	2 880 154,80	2 880 154,80

Cette formalité accomplie, la commission écarte les offres financières jugées excessives et les offres financières jugées anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établi par l'administration : Néant

- Liste des concurrents admis :

Concurrents	Montants des actes d'engagement
2- Sté Ibrahmi route infra sarl	2 907 718,80
3- Sté Emacotra sarl	2 880 154,80

La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est de **2 900 828,40** dirhams (Deux million neuf cent mille huit cent vingt-huit dirhams 40 centimes)

La commission procède , ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants :

1- Sté Emacotra sarl

2- Sté Ibrahmi route infra sarl

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par Mr Biallach Boujemaa , gérant de la société EMACOTRA sarl , sis à 20 Rue kaki lot 19 immeuble A , Appart.10 hay riad - Rabat

La commission invite, par Voie électronique avec accusé de réception, Mr Biallach Boujemaa , gérant de la société EMACOTRA sarl , sis à 20 Rue kaki lot 19 immeuble A , Appart.10 hay riad - Rabat , ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans un délai de 07 jour à produire le complément des pièces du dossier Administratif.

Ahfir le 07/07/2026

Signature des membres de la commission

Le Technicien service des marchés



Le représentant de la Perception d'Ahfir



Le Directeur des Services Communaux

الحسين كيسان
مدير مصالح الجماعة
El Houcine KISSAK
Directeur des Services Communaux

Le Chef de la Division Technique



رئيس القسم
إمضاء: محمد طيبي
Chef de la Division Technique
Signé : Mohamed TAIBI

Le Président de Commission

ROYAUME DU MAROC
Province de Berkane
Le Président
B.M
Commune d'Ahfir
Ministère de l'Intérieur
رئيس المجلس الجماعي
محمد أشرف هبيري
Le Président de la Commune
Mohamed Achraf HABRI

Procès-verbal n° 2 d'appel d'offres ouvert national n° 11/2026 relatif aux travaux d'aménagement des voies urbaines à la commune d'Ahfir-Province de Berkane

Le **Mardi 14 juillet 2026 à 10 H**, la commission d'appel d'offres composée comme suit :

*** Avec voix délibérative :**

- | | |
|------------------------|--|
| - Mohamed Achraf Habri | : Président de la commune (Président de la commission) |
| - HAJAR BERRAHOU | : Représentant de la Perception d'Ahfir |
| - EL Houcine KISSAMI | : Directeur des services communaux |
| - Mohamed TAIBI | : Chef de la Division Technique |
| - Mohamed kasmi | : Technicien au service des marchés |

La commission d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 11/2026 relatif aux travaux d'aménagement des voies urbaines à la commune d'Ahfir – Province de Berkane reprend ses travaux , elle s'assure de l'existence de la lettre ayant servi de moyen d'invitation du concurrent concerné, et examine les pièces et la réponse reçues, les accepte et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse qui est présentée par Mr Biallach Boujemaa , gérant de la société EMACOTRA sarl , sis à 20 Rue kaki lot 19 immeuble A , Appart.10 hay riad - Rabat d'un montant de Deux millions huit cent quatre-vingt mille cent cinquante-quatre dirhams et quatre-vingt centimes (**2 880 154,80 Dirhams**).

Fait à Ahfir le 14/07/ 2026

Signature des membres de la commission

Le Technicien du service des marchés



Le représentant de la Perception d'Ahfir



Le Directeur des Services Communaux

المصالح البلدية
El Houcine KISSAM
Directeur des Services Communaux

Le Chef de la Division Technique



رئيس القسم الفني
إمضاء: محمد طيبي
Chef de la Division Technique
Signé : Mohamed TAIBI

Le Président de Commission



رئيس المجلس الجماعي
محمد أشرف هبيري
Le Président de la Commune
Mohamed Achraf HABRI